



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 27 juin 2024

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 20 juin 2024

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86
Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 60
Nombre de procurations : 18

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur David HAEGY
Monsieur Rémi DETANG	Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Ludmila MONTEIRO	Monsieur Jean DUBUET
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Dominique GRIMPRET	Madame Kildine BATAILLE	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Christophe AVENA	Monsieur Gaston FOUCHERES
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Marien LOVICH	Madame Catherine PAGEAUX
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Didier RELOT
Madame Christine MARTIN	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Philippe SCHMITT
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Isabelle PASTEUR
Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Jean-François COURGEY	Madame Céline RABUT
Madame Céline TONOT	Monsieur Emmanuel BICHOT	Monsieur Frédéric GOULIER
Madame Nadjouda BELHADEF	Madame Caroline JACQUEMARD	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Bruno DAVID	Monsieur Adrien GUENE
Monsieur Denis HAMEAU	Madame Laurence GERBET	Madame Noëlle CABBILLARD
Monsieur Guillaume RUET	Madame Claire VUILLEMIN	Monsieur Cyril GAUCHER
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Madame Stéphanie MODDE	
	Monsieur Olivier MULLER	

Membres absents :

Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Pierre PRIBETICH pouvoir à Monsieur François REBSAMEN
Madame Hana WALIDI-ALAOUI	Monsieur Thierry FALCONNET pouvoir à Monsieur Rémi DETANG
Madame Catherine VICTOR	Madame Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Monsieur Gérard HERRMANN	Monsieur Jean-Patrick MASSON pouvoir à Madame Dominique MARTIN-GENDRE
Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY	Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Patrick BAUDEMONT	Madame Brigitte POPARD pouvoir à Madame Céline TONOT
Madame Catherine GOZZI	Madame Océane GODARD pouvoir à Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM
Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX	Monsieur Jean-Philippe MOREL pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
	Monsieur Stéphane CHEVALIER pouvoir à Madame Claire VUILLEMIN
	Madame Céline RENAUD pouvoir à Monsieur Bruno DAVID
	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT pouvoir à Monsieur Adrien GUENE
	Monsieur Lionel SANCHEZ pouvoir à Monsieur Nicolas SCHOUTITH
	Monsieur Patrick AUDARD pouvoir à Monsieur Jean-Claude GIRARD
	Monsieur Léo LACHAMBRE pouvoir à Monsieur Laurent GOBET
	Madame Bénédicte PERSON-PICARD pouvoir à Monsieur Samuel LONCHAMPT
	Monsieur Jean-Marc RETY pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
	Madame Monique BAYARD pouvoir à Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI pouvoir à Monsieur Jean-marc GONÇALVES

OBJET : DEPLACEMENTS, MOBILITES ET ESPACE PUBLIC
Contrat de partenariat Énergie - Rapport annuel d'activité 2023

Vu les articles L.1411-3 du CGCT et L3131-5 du CCP

Vu le rapport annuel communiqué par le titulaire du contrat de partenariat (TED) relatif au financement, à la conception, à la réalisation, à l'entretien maintenance, au gros entretien-renouvellement des infrastructures et équipements relevant des lots courants forts et courants faibles, ainsi que la fourniture de l'énergie électrique nécessaire au fonctionnement des deux lignes de tramway de l'agglomération dijonnaise et des installations de l'atelier dépôt mixte bus - tramway passé avec le Grand Dijon le 1er juillet 2010.

Il est précisé que le rapport doit être transmis par le titulaire du contrat dans les quatre mois suivant la période retracée par le rapport, conformément aux dispositions de l'article 23.2 du contrat de partenariat. Dijon métropole a reçu le rapport le 30 avril 2024.

Ce rapport comprend :

- les données économiques et comptables (compte annuel de résultat de l'exploitation de l'opération avec la présentation de la méthodologie, état des variations du patrimoine immobilier, suivi des engagements à incidences financières liés au Contrat, suivi des ratios annuels de rentabilité économique,...)
- le compte rendu financier de l'année écoulée et la prévision pour l'année suivante : (comptes annuels sociaux, état actualisé du patrimoine engagé et des amortissements comptables pratiqués, inventaire annuel des investissements réalisés et le suivi du compte de réserves prévu contractuellement, le suivi de la fourniture d'énergie, la liste des opérations de maintenance...)
- le suivi des indicateurs (objectifs de performance ...)
- la part d'exécution du contrat confiée à des PME ou à des artisans,
- le suivi des recettes annexes et des pénalités de l'année considérée.

Les opérations de maintenance courante se sont poursuivies en 2023 et se sont déroulées conformément au plan de maintenance contractuel.

Les résultats des objectifs de performance sont les suivants :

Dysfonctionnements mesurés	Objectif contractuel	Réalisé
Kilomètres perdus	0,20%	0,00%
Perte énergie avec impact tramway	4.5 heures	0.07 heures
Perte énergie sans impact tramway	31 heures	2.23 heure
Perte supervision au PCC	2.5 heures	0 heure
Autre défaillance PCC réseaux	32.5 heures	0,0 heure
Défaillance de la signalisation ferroviaire avec impact en ligne	4 heures	0 heure
Défaillance de la signalisation ferroviaire sans impact en ligne	30 heures	22.70 heure
Défaillance de la signalisation lumineuse de trafic avec intervention Police	35 heures	0 heure

Défaillance de la signalisation lumineuse de trafic sans intervention Police	37,5 heures	25.75 heure
Défaillance éclairage public sur toute une zone	24 heures	2.08 heure
Défaillance éclairage public localisé	42,5 heures	0 heure
Perte d'un sous-ensemble courant faible	24 heures	0 heure
Défaillance d'un équipement en courant faible	300 heures	41.05 heure

La part d'exécution confiée à des PME et artisans au 31 décembre 2023, sur l'ensemble de l'exercice, s'élève à 11,33%, pour un objectif contractuel fixé à 5%.

Le rapport dans son intégralité est joint en annexe.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- de prendre acte de la présentation de ce rapport.

SCRUTIN POUR : 78 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 18 PROCURATION(S)